

## Le ministre de l'Agriculture appelle maires et préfets à rouvrir les marchés

12/04/2020 | Terre-net Média

Le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a appelé dimanche les maires et les préfets à favoriser la réouverture des marchés alimentaires en France quand les mesures de sécurité sanitaires pour contrer l'épidémie de Covid-19 sont respectées.



respect  
normes  
sanitaires  
pour  
ouvrir  
marché  
en plein air.  
(L'Espresso)

« Je suis favorable à l'ouverture de tous les marchés en plein air et de toutes les halles alimentaires », a déclaré le ministre dans l'émission Dimanche en politique sur France 3. « J'appelle les maires de France et les préfets à inciter à rouvrir ces marchés (...) à condition qu'il y ait le respect des normes sanitaires. » Didier Guillaume a rappelé que le gouvernement avait été contraint de fermer les marchés en France « parce que les mesures de sécurité sanitaire n'étaient pas mises en application ».

Depuis, un tiers des marchés ont rouvert grâce à des dérogations accordées par les préfetures ayant jugé suffisantes les mesures de sécurité.

À lire : [25 % des marchés alimentaires vont rouvrir en France, sous conditions strictes](#)

« Le marché, c'est le lieu où les personnes âgées notamment vont acheter leurs poireaux, deux pommes de terre, une salade et ils mangent de belle façon, et puis, surtout, le marché c'est l'endroit où l'agriculture française passe 30 % de sa production de frais, de fruits et légumes », a affirmé le ministre.

Lors de la fermeture en France de toutes les activités non essentielles au fonctionnement du pays le 14 mars dernier, les marchés alimentaires étaient d'abord restés ouverts, déclarés prioritaires comme les supermarchés pour nourrir les populations confinées.

À lire : [Covid-19 et agroalimentaire : un guide de bonnes pratiques pour une poursuite sécurisée de l'activité](#)

Mais le gouvernement les avait finalement tous fermés le 24 mars pour freiner la contagion, avant d'accorder des autorisations au cas par cas par dérogation. Ces réouvertures ont été permises après la mise au point d'un guide de bonnes pratiques sanitaires négocié entre quatre ministères (Santé, Agriculture, Bercy et Intérieur), la fédération des marchés de France, des syndicats agricoles et des organisations de producteurs.

Retrouvez [toute l'actualité de la pandémie du Covid-19 et de ses conséquences sur le secteur agricole français](#)